



ASSEMBLEE GENERALE 2007

*Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à participer à
l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra
au Palais Brongniart à Paris (75002) – Place de la Bourse
le mardi 17 avril 2007 à 9 heures 30,*

Le Conseil propose notamment à l'Assemblée :

- la distribution, à partir du 2 mai 2007, d'un dividende de 0,85 € par action,
- le renouvellement, pour deux années, des mandats d'Administrateur de Patricia BARBIZET, Martin BOUYGUES, Olivier BOUYGUES, Claude COHEN, Patrick LE LAY, Philippe MONTAGNER, Etienne MOUGEOTTE, Olivier POUPART-LAFARGE et Haïm SABAN
- le renouvellement, pour six exercices, du mandat du Cabinet MAZARS & GUERARD, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- le renouvellement des autorisations financières habituelles ainsi que celles destinées à permettre à la société de fidéliser les collaborateurs (adhésion au plan d'épargne d'entreprise et/ou octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions).
- la mise en harmonie des statuts de la société avec les dispositions du décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Mixte se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Les actionnaires peuvent voter par correspondance. Ils ne peuvent se faire représenter à l'Assemblée que par leur conjoint ou par un actionnaire.

Les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront impérativement :

- pour les actionnaires nominatifs : être inscrits en compte nominatif au plus tard le jeudi 12 avril 2007, à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de leurs actions au plus tard le jeudi 12 avril 2007, à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour les actionnaires nominatifs : demander une carte d'admission à la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris (tel: 01.44.20.11.07 - fax: 01.44.20.12.42);
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, qu'une carte d'admission leur soit adressée par la société TF1 au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise ; l'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le jeudi 12 avril 2007, à zéro heure, heure de Paris, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant être représentés ou voter par correspondance pourront :

- pour les actionnaires nominatifs : renvoyer le formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance, qui leur sera adressé avec la convocation, à la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance et le renvoyer,

accompagné de l'attestation de participation, à la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris.

Les actionnaires pourront solliciter auprès de TF1, au siège social ou à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard six jours avant la date de la réunion, un formulaire unique leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par la société TF1 - au siège social ou au Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'assemblée, soit le samedi 14 avril 2007, à minuit, heure de Paris.

Conformément à l'article 136-III du décret du 23 mars 1967 modifié, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation.

Pour cette assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication et, de ce fait, aucun site visé à l'article 119 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 ne sera aménagé à cette fin.

L'assemblée fera l'objet d'une retransmission en direct et en différé sur Internet à l'adresse suivante : www.tf1finance.fr.

Il est recommandé aux participants de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007 de bien vouloir se munir de la carte d'admission et de se présenter à partir de 9 heures.

L'ordre du jour et le texte des résolutions de l'Assemblée ont été publiés au BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES – BALO du 2 mars 2007.

<p style="text-align: center;">CONTACT Service des Assemblées Tél : 01.41.41.28.27 / 01.41.41.40.51 Internet : www.tf1finance.fr</p>
